

## **LEVÉE D'INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU** **COMMUNES DU MOULE ET PETIT-CANAL**

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers des communes :

- **Du Moule, secteurs de** : Bourg du Moule, Petite Guinée, Levasseur, Rue Général deGaulle, Cité Cadenet, Lemercier, Guénette, L'Autre-Bord, La Morelière, Les Alizés, Monthal, Morel, Portland, Résidence les Alizés, Sergent, Vieux Moulin, Alleaume, Couronne Conchou, Desprez, Gouyer, La Morelière, Les Roucoux, Porte d'enfer, Rés. Les Barbadines, Rés. Madras, Salmon, Vieux-Moulin Damencourt, Duthau, Hauteur de Néron, L'Oranger, La Baie, La Croix, La Rosette, Néron, Route de l'Anglais, Sainte-Marguerite, Sommabert. La houssaie, Creully La Roche, Bacquié, Lafontaine, lot. Lapalma, Lot. le Grand Bleu, Lot. Champs Grillé 1, Lot. Champs Grillé 2, Lot. Champs Grillé 3, Sergent, Rocade, Zone Lauréal, Levasseur, Bonan, Zone Audoin, Eau Blanche, Gardel, Zévallos, Route de la Clinique, Chemin de Porte d'Enfer, Port-Land, Boisvin, Letaye ;
- **De Petit-Canal secteurs de** : Pavillon, Vérépla 1 et 2, Desvarieux, La Plante, Durival, Méthuvier,

Que suite à l'analyse des prélèvements de l'ARS réalisés le 26 septembre 2023, cette dernière procède, par courrier du 29 septembre 2023, à la levée de l'interdiction de consommation de l'eau qui avait été décidée le 21 septembre dernier.

Le SMGEAG renouvelle ses excuses pour la gêne occasionnée et remercie ses abonnés de leur compréhension.